

COMPTE RENDU REUNIONS DE BASSIN CPE - 2017-2018

BASSIN : Indre

Date : 20 février 2018

Réunion n°: 2

Rédigé par : Orlane Bourdelle,
Fanny Labarre, Valérie Vachon

Taux de participation : 75,6 %

Relevé de conclusions

<p>Ordre du jour matin: La gestion de l'équipe Vie Scolaire :</p> <p>Gérer et animer le service vie scolaire</p>	<p>Rappel des textes officiels : rappel circulaire de mission de 2015.</p> <p>Les CPE précisent les tâches et les edt de chaque membre de l'équipe de vie scolaire dans un souci de continuité, de cohérence et d'efficacité du service. Ils repèrent les besoins de formation et proposent des actions de formation. Ils contribuent à leur évaluation. Ils organisent les temps de réunion de service.</p> <p>Il est évident qu'il est compliqué dans les établissements d'avoir des temps de formation pour les AED. Le plus souvent la formation a lieu entre pairs essentiellement.</p> <p>Animer, responsabiliser, accompagner, évaluer : posture professionnelle du CPE</p> <ul style="list-style-type: none"> • faire ce que je dis et dire ce que je fais • Etre reconnaissant : prendre le temps de dire ce qui va bien. 	<p>Intervenant (s) :</p> <p>Mme Célia Auger- Van Smévoorde M. Antoine Berthier</p>
---	---	--

	<p>Trois grandes tâches CPE</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'ordre technique : prévoir les conditions de travail pour les collaborateurs, organiser les temps et les lieux, créer des fiches de postes, organiser les conditions de travail des élèves. Nécessité de la maîtrise des outils, des textes, des instances. • D'ordre conceptuel : nécessité du temps d'analyse. Ce temps nous manque souvent pour pouvoir travailler en démarche de projet. Temps de faire le point, de faire le bilan et de se fixer des objectifs. Ce sont ces objectifs qui vont donner du sens à notre action. Il faut créer ces temps : temps communs de réflexion (réunions), temps de fin d'année. • D'ordre relationnel : c'est en créant du lien avec nos collaborateurs qu'on arrive à construire. C'est difficile de reconnaître la valeur des AED (paiement en heures par exemple très limité). Il faut les motiver avec des objectifs partagés. On est agent de liaison, négociateur. Il faut identifier les difficultés chez nos collaborateurs. Il faut également de l'humanité. Le CPE en tant que chef de service, doit porter des valeurs et les partager avec son service. Dès l'entretien de recrutement, les valeurs doivent être rapidement identifiables. Ces valeurs permettent de raccrocher en cas de baisse de motivation. Il faut donner envie aux AED de travailler avec nous. <p>L'accueil des AED : livret d'accueil, dossier ressources ? <i>Fonctionnement d'Antoine Berthier</i> : livret d'accueil. Avant document descendant. En fin d'année scolaire, création d'un atelier avec les aed sur le livret d'accueil. Dès recrutement en juillet, envoi du livret d'accueil qui est remis à jour chaque année à la demande des aed. <i>Intervention CPE</i> : nécessité de travailler avec le mail professionnel des aed, réseaux sociaux. Il faut que nous nous y adaptions et donc, que dès le recrutement, l'adresse mail soit validée. Les inclure dans les diffusions des mails académiques, de l'établissement, de la dsden pour la reconnaissance des aed.</p>	
--	--	--

	<p><i>Fonctionnement de Célia Auger-Van Smévoorde</i> : au départ, construction d'un livret d'accueil avec les aed (le livret du parfait aed). Maintenant utilisation d'un porte-vues (un exemplaire à la VS et un en salle des professeurs). Le livret est donc présent et les documents ressources sont dans ce porte-vues (ex : vademecum, fiches de poste, travail sur le travail par les élèves sur la carte mentale). Il est donc consultable à tout moment. Il est également inclus le projet de service.</p> <p>Pronote vie scolaire : il faut inciter les aed à aller sur pronote le soir pour voir le travail à faire par les élèves.</p> <p>Les réunions de service :</p> <p>On s'astreint à faire la première le jour de la prérentrée. L'ordre du jour de cette réunion : Edt, poser les valeurs du service, comment on veut travailler dans le service. Les principes de base : la justice entre élèves, l'éducabilité, présentation des outils.</p> <p>LP chateaufort : les edt sont calés en amont pour donner du temps de travail ensemble lors de cette réunion.</p> <p>Débat sur la difficulté de trouver un créneau pour faire des réunions de service, problématique de la réunion de prérentrée du 31 août (hors contrat)!</p> <p>Célia Auger-Van Smévoorde a un créneau le jeudi de 16h à 17h car tous les élèves finissent à 16 h et ont des transports (accord avec la société).</p> <p>Antoine Berthier a vu plusieurs fonctionnements : Amboise : propose une majorité de plein temps. On peut programmer les dates de réunion dès le début de l'année pour qu'ils s'organisent pour être présent. Réalisation d'une convocation officielle par le chef d'établissement. Sur ce temps (16h-18h), la Vie Scolaire est fermée.</p> <p>Proposition de caler des formations pendant le service vacances.</p>	
--	--	--

	<p>Les emplois du temps : rappel 1607 – 14 heures (congés fractionnés imposés donnent droit à 2 jours de congés.) Présentation d'un logiciel EDT-CPE version 2. La prochaine version sera plus intuitive sous forme de calendrier. edt.cpe@gmail.com : faire la demande et le lien sera envoyé rapidement et gratuitement.</p> <p>Référentiel de compétences pour les AED présenté par Célia Auger-Van Smévoorde : C'est un outil de travail, qui rassure les nouveaux aed. Plusieurs domaines sont déclinés ensuite en compétences. Ex domaine activité et efficacité avec comme compétences par ex s'intégrer à l'équipe de vie scolaire. Engagement et relation avec les élèves : jouer un vrai rôle moteur, avoir conscience de la prise en charge non pas d'une scolarité mais d'un ado. Autorité : donner un cadre clair, sûr, cohérent aux élèves, assurer la sécurité, avoir un regard sur son propre fonctionnement. Cadre fonctionnel : respect des obligations professionnelles, connaissance du système éducatif. Ce document peut servir pour de la régulation ou de l'évaluation.</p> <p>Présentation d'une grille de pilotage du service vie scolaire : on part d'un audit de l'établissement (ce qui fonctionne, ce qui demande à être amélioré, ce qui ne fonctionne pas). Thèmes abordés : recrutement, formation, gestion de l'équipe (réunions, outils, passages de consignes ...), relations entre le service vie scolaire et équipe de direction/équipe enseignante/équipe médico-sociale/agents/intendance, etc .., organisation des permanences administratives, mise en responsabilité des aed d'un élève, d'une classe, investissement au sein de l'animation éducative, l'accompagnement éducatif, autres : principes, valeurs ...</p>	
--	--	--

	<p>Le projet éducatif : depuis deux ans, les IPR préfèrent le terme projet éducatif, et plus le projet vie scolaire (car trop connoté le projet du CPE). La politique éducative concerne et doit être mise en œuvre par tous les personnels. Il doit partir d'un diagnostic. Le CPE doit impulser et coordonner le volet éducatif du projet d'établissement.</p> <p>La démarche de projet vise à travailler collectivement. Il faut pour cela créer des temps de travail. Le CPE apporte son expertise de la politique éducative, élabore un calendrier, met en avant des valeurs, pose deux ou trois problématiques qui ont du sens pour l'établissement (objectifs, moyens mis en œuvre, plan d'actions, avec quels outils?)</p> <p>Première étape : établir un constat, en collectant un maximum d'indicateurs. Deuxième étape : à partir du constat, réfléchir, faire des hypothèses en faisant un diagnostic. Troisième étape : mettre en place des actions pour répondre aux hypothèses de travail, des réflexions issues du diagnostic. Quatrième étape : l'évaluation.</p> <p>Les objectifs doivent être définis en fonction des effets attendus, sur ce que l'on est capable de faire et sur ce que cela va apporter aux équipes.</p> <p>Les points de vigilance : les indicateurs doivent être simples et lisibles Il faut s'interroger sur leur sens, les freins, leur fonction de clignotant, sur ceux qui sont communicables à l'interne et ou à l'externe. Ils doivent être peu nombreux.</p> <p>Exemple présenté par Célia Auger-Van Smévoorde à partir des axes du projet d'établissement : Bilan vie scolaire 2013-2014 Collège de Luynes. Le bilan permet de rendre lisible l'action de la vie scolaire : absences, punitions, sanctions, suivi individuel des élèves par CPE, AED, assistante pédagogique, COP.</p>	
--	---	--

	<p>La vie scolaire c'est aussi le nombre de surveillance et encadrement des contrôles, des soins dispensés en l'absence de l'infirmier, l'organisation du retour des élèves malades dans leur famille, le suivi quotidien des élèves qui bénéficient d'un PAI, qui bénéficient d'un aménagement de leur scolarité, la mise en place de changements d'emploi du temps.</p> <p>La vie scolaire c'est également l'organisation ou la participation à des projets en faveur des élèves, la formation des délégués de classe et élus aux différentes instances, la mise en place du tutorat, d'un référent vie scolaire...</p> <p>Objectif : aider la petite partie d'élèves en échec à réussir.</p> <p>Actions : présentation à la pré-rentrée des AED et des disciplines pour lesquelles ils seront référents pour aider les élèves.</p> <p>Les espaces vie scolaire et la circulation des élèves entre ces espaces ont été repensés.</p>	
<p>Ordre du jour après-midi : Les techniques d'entretien et de recrutement</p>	<p>Diaporama présenté par Mme Orlane Bourdelle.</p> <p>Echanges : La composition de la commission de recrutement varie en fonction des établissements : 10 CPE, 12 CPE-Chefs d'établissement, 3 CPE-autre personnel (professeur documentaliste, Infirmière). Pour une majorité d'établissements, c'est le Chef d'établissement qui valide le recrutement. Participation des enseignants ? Recueil des candidatures : candidatures spontanées, réseau CPE, Siaten pas à jour et recherche géographique pouvant être améliorée, pôle emploi, annonces fac. Temps pleins, partiels ? Avant l'entretien, préparer le profil du poste. Attention aux C.V. faux. Polyvalence des AED, responsabilité de la borne du passage au self ?</p>	<p>Intervenant (s) :</p> <p>Mme Orlane Bourdelle</p>

	<p>Autres échanges : La précarité des contrats des assistants d'éducation : Questions de la VAE, du CDI. Comment demander l'investissement des aed ? Difficultés pour recruter, pour remplacer les aed à l'internat. Paiement heures supplémentaires ? Dispositifs devoirs faits : dans deux établissements, avec des aed et pas ou peu d'enseignants. Crédit heures de formation : le nombre d'heures et les conditions d'attribution varient selon les établissements.</p> <p><i>Information donnée sur la réunion des référents mixité ayant eu lieu le 19.02.18 : thèmes abordés et projet de diffusion d'un questionnaire auprès de l'ensemble de la communauté éducative.</i></p>	
--	--	--

Annexes : *(liste des pièces jointes)*

Diaporama sur la gestion du service vie scolaire.
Diaporama sur le recrutement des assistants d'éducation

Mutualisation : (fiches actions diffusées sur site CPE à joindre au compte rendu)

- Production fiche(s) action (s) :
- Thèmes :
- Nombre :

Perspectives prochaine Réunion :